

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 15 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 15 janvier 2024 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison LeGrand sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2024-01-001 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires (2) du 19 décembre 2023
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de décembre 2023
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de décembre 2023
7. Dépôt des états de revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements de factures
11. Autorisation au directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres concernant les travaux en alimentation en eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons
12. Taxes passées dues et vente pour non-paiement de taxes
13. Demande d'achat – buse rotative pour ponceau
14. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2024
15. Adoption du règlement numéro 2023-07 – règlement de taxation pour l'année 2024
16. Adoption du règlement numéro 2023-08 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2024
17. Contrat de service Memento
18. Autorisation de signature au directeur général et greffier-trésorier – entente Couillard Construction
19. Approbation du budget 2024 de l'Office Municipal d'Habitation de Port-Daniel-Gascons
20. Autorisation de signature au directeur des loisirs, culture et tourisme – entente de partenariat pour le prêt d'équipements / URLS
21. Dépôt du bilan 2023 de l'Association des pompiers de Port-Daniel-Gascons
22. Autorisation pour produire les demandes au programme emploi d'Été Canada
23. Subvention – Bibliothèque Bonheur-D'Occasion
24. Don – Association des pompiers de Port-Daniel-Gascons

25. Prix remis pour le concours de décorations extérieures de Noël
26. Appui à la ville de Percé – appel du jugement de la cour supérieure du Québec invalidant son règlement
27. Autorisation d'achat – tableau indicateur – Centre sportif Marco-Sébastien-Cyr
28. Modification – résolution 2023-12-300
29. Affaires nouvelles : a) demande de crédit de taxes de services et subvention pour eau pour résidence intergénérationnelle
30. Période de questions
31. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-002 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES (2) DU 19 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et des séances extraordinaires (2) du 19 décembre 2023 soient adoptés tel que présentés aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-003 5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS DE DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que pour la période de décembre 2023 : la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #915023 à #915222 au montant de 129 319.82\$, #916416 à #916449 au montant de 84 015.79\$, la liste des prélèvements portant les numéros #901548 à #901585 au montant de 39 319.46\$ et les dépôts directs #1519 à #1573 au montant de 2 010 131.63\$, le tout pour un grand total de 2 262 786.70\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2024-01-004 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de décembre 2023 au montant de 72 750.07\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

2024-01-005 7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de décembre 2023 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Lettre de confirmation de l'aide financière dans le cadre du FAO pour le projet "Quilles amicales MADA"
- Lettre de confirmation de l'aide financière dans le cadre du FAO pour le projet «aménagement de la surface multisports»
- Lettre de remerciements de l'Association du Cancer Est du Québec pour le soutien financier
- Lettre de remerciements de la Légion Royale Canadienne (Chandler) pour la participation financière à la journée du Souvenir

2024-01-006 9. DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Centraide Gaspésie Îles-de-la-Madeleine : 50\$
- Cœur + AVC : 50\$
- Sclérose en plaques Canada : 50\$
- Les pas d'Allure (club de course): 100\$
- Club de volley-ball – École Polyvalente de Paspébiac : 100\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-007 10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Archéo Consultant : facture reliée au mandat spécifique – inventaire archéologique pour le projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées au montant de 4 399.90\$, avant taxes;
- Tourisme & Commerce MRC du Rocher-Percé : facture reliée à l'adhésion comme membre Ville et Municipalité 2024 au montant de 500\$, avant taxes;
- Les Éditions Wilson & Lafleur Inc. : facture reliée à l'abonnement 2024 – Code municipal et lois connexes au montant de 241.50\$, taxes incluses;
- FQM Assurances : facture reliée au renouvellement de police (assurance accident pompiers) du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024 au montant de 626.75\$
- Publilux Inc. : facture reliée à l'inscription annuelle 2024 au site web LienMunicipal.com au montant de 49.95\$, avant taxes;

- Rezilio technologie : facture reliée au renouvellement de l'abonnement 2024 Rezilio Manager pour 3 ans (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025) au montant de 1 941.47\$, avant taxes
- ADMQ :
 - Facture reliée au renouvellement de la cotisation membre régulier (directeur général), l'assurance juridique et PAE au montant de 980\$, avant taxes;
 - Facture reliée au renouvellement de la cotisation membre régulier supplémentaire (greffière-trésorière adjointe), l'assurance juridique et PAE au montant de 935\$, avant taxes

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2024-01-008 11. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES CONCERNANT LES TRAVAUX EN ALIMENTATION EN EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES, SECTEUR GASCONS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour les travaux en alimentation en eau potable, collecte et traitement des eaux usées du secteur Gascons;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis du projet sont complétés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier et la firme TetraTech QI à procéder à un appel d'offres pour les travaux en alimentation en eau potable, collecte et traitement des eaux usées du secteur Gascons lorsque toutes les autorisations seront reçues.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-009 12. TAXES PASSÉES DUES ET VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu :

- ✓ Que le directeur général soit autorisé à faire parvenir des avis recommandés et non recommandés à tous les contribuables pour les taxes passées dues et que toutes les sommes dues doivent être entièrement payées avant le 9 février 2024. Après cette date, les immeubles seront mis en vente pour taxes impayées. Le directeur général devra accepter les chèques postdatés, les arrangements, prendre en considération ceux qui fournissent un effort raisonnable et mettre en vente ceux qui n'auront pas respecté les derniers arrangements.
- ✓ Que maître Gilles Moulin, notaire, soit mandaté pour préparer la rédaction des désignations des immeubles mis en vente et faire appel à nos conseillers juridiques, s'il y a lieu;
- ✓ Que le directeur général, conformément à l'article 1023 du Code municipal, soit autorisé à transmettre avant le 16 février 2024 au bureau de la MRC du Rocher-Percé, l'état des immeubles qui doivent être vendus pour le non-paiement de taxes. Les montants totaux dus

en dessous de 50\$ ne doivent pas être inclus à la liste, exception faite de toute taxe avant que celle-ci ne soit prescrite.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-010 13. DEMANDE D'ACHAT – BUSE ROTATIVE POUR PONCEAU

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat d'une buse rotative utilisée pour faire les nettoyages des ponceaux au montant de 549\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-011 14. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons nomme la firme Raymond Chabot Grant et Thorton Inc. à titre de vérificateur pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-012 15. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-07 – RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024

RÈGLEMENT 2023-07

RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024.

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires 2024 au montant de 6 706 902 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter les taux de taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 19 décembre 2023;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement a été adoptée à la séance du 19 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 2023-07 ayant pour objet d'établir le taux de taxes foncières générales ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2024 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le taux de la taxe foncière générale, régime à taux variés, soit et est établie suivant les catégories:

Résiduelle (résidentielle et autres)	0,52000/100 \$
Immeubles de 6 logements et plus	0,52000/100 \$
Immeubles non résidentiels	1,17850/100 \$
Immeubles industriels	1,25850/100 \$
Immeubles agricoles et forestiers	0,52000/100 \$

ARTICLE 3

Le conseil municipal fixe les taux de taxes des services municipaux pour l'année 2024 comme suit:

A) TARIF DE COMPENSATION POUR L'OPÉRATION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :

Secteur Port-Daniel

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 102,64 \$/ unité pour le secteur concerné. Le tarif de compensation pour l'opération d'égout est fixé à 273,49 \$/unité pour le secteur concerné.

B) TARIF DE COMPENSATION POUR L'OPÉRATION D'AQUEDUC:

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 439,25 \$/unité pour le secteur concerné.

C) TAXE D'EAU

Le taux de la taxe d'eau pour les services du CLSC et l'aréna est fixé à 10 \$/ unité de logement résidentiel.

D) MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 335 \$/unité pour le résidentiel, le multi-logement 1-4 et les EAE. Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 350 \$/unité pour le multi-logement 5 et plus et les ICI.

La tarification pour le service des matières résiduelles est en concordance avec le règlement numéro 2023-08

E) TAUX DE TAXES

POUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN EAU ET LE PROJET D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE GASCONS :

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour le financement de la recherche en eau est fixé à 58.03 \$/unité. La tarification pour le financement de la recherche en eau est en concordance avec les règlements 2004-03 et 2007-01 et la résolution numéro 2019-09-475 et le projet

d'aqueduc et d'égout est en concordance avec le règlement numéro 2019-01.

ARTICLE 4

L'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une Municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

ARTICLE A Chaque fois que le total de toutes les taxes, y compris les tarifs et compensations, à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3) versements égaux.

ARTICLE B L'échéance pour le premier ou unique versement est fixée au 30^{ième} jour qui suit l'expédition du compte de taxes. (08 avril 2024)

ARTICLE C L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 91^{ième} jour de la première échéance mentionnée à l'article B. (09 juillet 2024)

ARTICLE D L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 92^{ième} jour qui suit la date d'exigibilité du second versement, mentionné à l'article C. (10 octobre 2024)

ARTICLE E Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui a fait ses versements selon les exigences prescrites aux articles B, C et D.

ARTICLE F Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodique) ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE G Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, le solde et le délai de prescription applicable au compte de taxe s'appliquent alors au solde.

ARTICLE 5

TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

Le taux d'intérêts pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 11 % pour l'exercice financier 2024.

ARTICLE 6

FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 10 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-013 16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-08 ÉTABLISSANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2024

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-08 ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE la municipalité doit assumer sa quote-part de l'ensemble des coûts relatifs à la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE ces coûts n'incluent pas ceux découlant de la fermeture du site d'enfouissement ;

ATTENDU QUE la municipalité est tenue de suivre les règles imposées par le Gouvernement du Québec relativement à la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QU'un exercice d'analyse des modes de tarification a été réalisé via la MRC et que le principe d'utilisateur-payeur a été retenu et qu'il est jugé plus juste et équitable pour l'ensemble de la population ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 19 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2023-08 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2024 » qui se lit comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 2023-08 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2024 ».

ARTICLE 3

Le présent règlement prévoit l'application d'une tarification pour le service des matières résiduelles provenant de la quote-part de la MRC du Rocher-Percé qui sera établie comme suit :

Il sera prélevé de chaque propriétaire d'immeubles imposables de la municipalité un tarif annuel calculé sur la base d'unités, en fonction d'un tarif de base d'unités ;

Le tarif de base d'unités est évalué à 335 \$/unité pour le résidentiel, les multi-logements 1-4 et les E.A.E. pour les catégories suivantes:

Logement où l'on tien feu et lieu	1.0 unité
Logement saisonnier	1.0 unité
Multi-logement (1 unité par logement)	1.0 unité

Le tarif de base d'unités est évalué à 350 \$/unité pour les multi-logements 5 et plus et les ICI.

Une grille de tarification pour les ICI est jointe à l'annexe 1 du présent règlement. Les unités sont allouées en fonction du service offert à chaque générateur de matières résiduelles, que ce soit pour l'enfouissement, la récupération ou la valorisation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

ANNEXE 1

Nom du ICI	no de porte	Rue	Unités 2024
Barbière de l'Anse à la Barbe	5	Route Berger	0.5
Cabinet de massothérapie	439	Route 132 Ouest	0.5
Caisse Populaire Desjardins	35	Route 132 Ouest	2
Casse-croûte chez Dedy	69	Route 132 Ouest	6
Casse-croûte Chez Ti-Bert	412	Route 132 Ouest	2
Casse-Croûte du Quai	541	Route 132	3
Centre de Rénovation BMR	518	Route 132	4
Centre petite enfance (garderie)	423	Route Bellevue	6
Ciment McInnis	50	Route 132	31
Club de l'Âge d'Or La Renaissance	422	Route 132	0.5
Club de l'Âge d'Or les Trois Étoiles	177	Route 132	0.5
Construction Al Éco Cormier	245	Route de la Rivière	1
Construction Jean & Robert	348	Route 132 Ouest	1
Construction MTR Lévesque Inc.	511	Route 132	1
Construction Rivière Port-Daniel Inc	447	Route du Capitaine-Fournier	1
Constructions Jean-Paul Parisé	257	Route 132 Est	1
Consultants O.P.R. (2 bureaux)	540 A	Route 132	0.5
Créations entre mer et montagne	291	Route 132	0.5
Crustacés G. Roussy	459	Route 132	4
Dépanneur P.M.	414	Route 132	4
Dépanneur Yves Michel	215	Route de la Rivière	2
École Le Phare	110	Route de Clemville	6
École primaire St-Bernard	40	Route 132 Ouest	6
École Shigawake- Port-Daniel	116	Route 132	4
Friperie de l'Anse	600	Route de l'Anse-McInnis	0.5
Fruits de mer Gascons Ltée (bureaux)	2	Route du Havre	1
Garage Brotherton	10	Route 132 Est	1
Garage Daniel Langlois	412	Route du Capitaine-Fournier	1

Garage Gaétan McInnis	475	Route 132	1
Gare Via Rail Canada Inc.	490	Route 132	1
Gîte Bleu sur Mer	504	Route 132	0,5
Gîte la Maison Narcisse	263	Route 132 Est	0,5
Gîte Le Manoir du Vieux Presbytère	1	Rue de l'Église	0.5
Gîte les Acres Tranquilles	252	Route Gérard D. Lévesque	0,5
Havre de pêche (Gascons)	0	Route du Havre	9
Havre de pêche de Port-Daniel	0	Route du Quai	8
Havre de pêche Anse-à-la-Barbe	0	Route de l'Anse-à-la-Barbe	4
Info-Marine	30	Route 132 Ouest	1
La Fabrique de Gascons (Église)	1	Route 132 Est	1
Les Moteur C.A. Inc	106	Route 132 Est	2
Lyndsay's Crafty Creations	112	Route Benwell	1
Marché Dor'É	140	Route 132 Est	14
Marie-France Turmel ostéopathe	553	Route de l'Anse-McInnis	0.5
Meubles Assels	395	Route Bellevue	9
Motel de l'Anse	551	Route de l'Anse-McInnis	3
Motel Villa Anna	444	Route Bellevue	2
Mun. PDG Aréna et Maison des jeunes	29	Route Chapados	4
Mun. PDG (vieux couvent, gym)	12	Route du Vieux-Couvent	1
Mun. PDG – Église anglicane	20	Route 132 Ouest	1
Mun. PDG, Centre Plein air La Souche	21	Route du Camp-des-Étudiants	4
Mun. PDG, Complexe municipal	440	Route Bellevue	4
Mun. PDG, bibliothèque (Maison LeGrand)	494	Route 132	5
Mun. PDG Bureau d'information touristique	8	Route 132	2
Mun. PDG C.L.S.C, serv. Amb	63	Route 132 Ouest	9
Mun. PDG – Halte routière	104	Route de la Pointe	1
Mun. PDG – Terrain de jeux	417	Route du Capitaine-Fournier	1
Navigation Dunamis inc. (entrepôt)	138	Route 132 Ouest	1
Ongles et bronzage chez Crystal	145	Route 132	1
Pharmacie Jean-Coutu Inc. + entrepôt	4	Route du Havre	6
Poste Canada (Gascons)	4	Route 132 est	2
Poste Canada (Port-Daniel)	500	Route 132	2
Réserve Faunique de Port-Daniel	262	Route du Parc	6
Résidence Ste-Germaine	1A	Route 132 Est	1
Restaurant Foodas Cuisine	390	Route 132	2
Restaurant la MERveilleuse	425A	Route 132	1
Salon de coiffure Nancy Briand	435	Route Bellevue	0.5
Salon esthétique BIARD	342	Route 132 Ouest	1
Salon de coiffure Jean-Guy	27	Route 132	0,5
Salon de coiffure Mylène	504	Route de l'Anse-McInnis	0.5
Salon funéraire Fortin & Fils Ltée	400	Route du Capitaine-Fournier	1

San'Hy Pro et Steamatic	534	Route 132	3
Soudure Jones	348	Route Bellevue	10
Soudure Port-Daniel Inc.	332	Route 132	1

2024-01-014 17. CONTRAT DE SERVICE MEMENTO

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise :

- Le directeur général, monsieur Yan Ritchie, à signer le contrat de service MEMENTO;
- D'acquitter la facture au montant de 472.99\$, avant taxes pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-015 18. AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER – ENTENTE COUILLARD CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont prévus concernant la voie ferrée dans le secteur de l'Anse-à-McInnis;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé à la Compagnie Couillard Construction;

CONSIDÉRANT QUE Couillard Construction a besoin d'un espace afin d'installer leurs roulottes de chantier pour la durée des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un terrain non loin des lieux des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Couillard Construction assure qu'il n'y aura pas de circulation lourde sur cette propriété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de location de terrain situé derrière le parc Marguerite-Rose avec la Compagnie Couillard Construction selon les modalités entendues, à condition que celle-ci s'engage à respecter les règlements de nuisances de la municipalité ainsi que le respect des règles de sécurité routière de ce secteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-016 19. APPROBATION DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- Approuve le budget 2024 de l'Office Municipal d'Habitation de Port-Daniel-Gascons;
- Autorise le versement de 18 631\$ pour la contribution financière de 2024 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-017 20. AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME – ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS / URLS

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM est l'organisme mandaté par le ministère de l'Éducation pour le développement du loisir et du sport en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et propriétaire des patins, des casques et des barres d'apprentissage;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM développe un service de prêt d'équipements sportifs, récréatifs et adaptés disponibles pour la population, les écoles et les organismes de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM travaille au développement d'une centrale d'équipements décentralisée, c'est-à-dire à la répartition d'équipements sur tout le territoire, à proximité de lieux de pratique, en collaboration avec les municipalités et les organismes gestionnaires de ces sites;

CONSIDÉRANT QUE les équipements seront disponibles gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'augmenter l'accessibilité et la pratique durable d'activités physiques dans un cadre sécuritaire et inclusif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, responsable d'un point de service pour le prêt d'équipements, désire prêter cet équipement et s'engage à effectuer la gestion du point de service conformément aux modalités exprimées dans l'entente de partenariat;

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu d'autoriser le directeur des loisirs, culture et tourisme à signer l'entente de partenariat avec l'Unité Régionale Loisir et Sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Adopté à l'unanimité des conseillers

21. DÉPÔT DU BILAN 2023 DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE PORT-DANIEL-GASCONS

Le directeur général dépose le bilan 2023 de l'Association des pompiers de Port-Daniel-Gascons

2024-01-018 22. AUTORISATION POUR PRODUIRE LES DEMANDES AU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directeur des loisirs, culture et tourisme à présenter une demande d'aide financière pour le Comité des loisirs dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada. La demande est pour deux (2) étudiants pour le Centre sportif Marco-Sébastien-Cyr

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directeur des loisirs, culture et tourisme à présenter une demande d'aide financière pour la Corporation Touristique de Port-Daniel-Gascons dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada. La demande est pour deux (2) étudiants.

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directeur des loisirs, culture et tourisme à présenter une demande d'aide financière pour la municipalité de Port-Daniel-Gascons (travaux publics, sport et loisirs et information touristique) dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada. La demande est pour quatre (4) étudiants.

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à signer tous les documents relatifs aux demandes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-019 23. SUBVENTION – BIBLIOTHÈQUE BONHEUR-D'OCCASION

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise un versement de 1 000\$ pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale Bonheur-d'Occasion. Ce montant sert à l'achat de livres, de fournitures, de papeterie et la tenue d'activités.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-020 24. DON – ASSOCIATION DES POMPIERS DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde un don au montant de 1 500\$ à l'Association des pompiers de Port-Daniel-Gascons pour le fonctionnement de celle-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-021 25. PRIX REMIS POUR LE CONCOURS DE DÉCORATIONS EXTÉRIEURES DE NOËL

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde aux personnes suivantes, un prix de 75\$ chacun (par tirage au sort) pour le concours de décorations extérieures de Noël.

District 1 : Serge Duchesneau district 2 : Sylvie Castilloux
District 3 : Louis McInnis district 4 : Dorice Roussy
District 5 : Jean-Marc Allain district 6 : Nancy Lebrun

Remerciements à Monsieur Richard Briand du Centre de Rénovation Port-Daniel – BMR pour deux bons d'achats qui ont été gagnés par :

Pierre-Luc Langlois et Vanessa Cyr

Merci à tous ceux et celles qui se sont inscrits (167 personnes) au concours.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-022 26. APPUI À LA VILLE DE PERCÉ – APPEL DU JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC INVALIDANT SON RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce jugement, tel que rédigé, pourrait compromettre grandement le pouvoir de l'ensemble des municipalités du Québec de mettre en place des redevances réglementaires, quelles qu'elles soient;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités déclare «la cause portée par la Ville de Percé est en effet cruciale», car son issue pourrait entraîner des répercussions importantes quant à l'application des pouvoirs généraux en matière de redevance réglementaire, et ce, pour l'ensemble des municipalités québécoises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons appuie la Ville de Percé dans ses démarches.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-023 27. AUTORISATION D'ACHAT – TABLEAU INDICATEUR – CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN-CYR

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière du Fonds d'Aide aux organismes à la hauteur de 25 000\$;

CONSIDÉRANT la désuétude du tableau indicateur existant au Centre Sportif Marco-Sébastien-Cyr;

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil municipal autorise l'achat d'un nouveau tableau indicateur au montant de 24 519\$, avant taxes selon la soumission reçue de l'Entreprise Pointage Pro.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-01-024 28. MODIFICATION – RÉOLUTION 2023-12-300

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le conseil municipal modifie la résolution 2023-12-300 concernant le budget d'honoraires professionnels en ingénierie en ajoutant ce qui suit :

... conformément à la demande d'avenant de la firme d'ingénierie Tetra Tech QI pour le dossier #38894TT (10BA)

Adopté à l'unanimité des conseillers

29. AFFAIRES NOUVELLES

2024-01-025 a) DEMANDE DE CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES ET SUBVENTION POUR EAU POUR RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le crédit de taxes de services et la subvention pour eau pour la résidence intergénérationnelle suivante :

- 121, route 132 Ouest, Gascons : 803.21\$ (année 2023)

Adopté à l'unanimité des conseillers

30. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2024-01-026 31. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 34.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier